



Vers une université intégrée de rang mondial

**Conseil d'Administration
du 2 décembre 2016**



Rappel : pistes de réflexion privilégiées fin septembre

Lors du séminaire commun COS / CDM, les scénarios 1 et 2 ont été écartés et une préférence pour le scénario 3 a été marquée, avec cependant une **réticence à la perte de personnalité juridique** des actuels établissements.

⇒ 2 options, la B étant privilégiée :

- Option A : réflexion dans le cadre juridique actuel du grand établissement, donc scénario avec perte de la personnalité juridique. Il s'agit alors de déterminer comment préserver une large autonomie des composantes
- Option B : réflexion hors du cadre juridique actuel, avec la volonté de construire un statut *ad hoc* préservant les personnalités juridiques. Il s'agit alors de s'assurer de modalités d'intégration suffisante des politiques de recherche et de formation.



L'OPTION 3B affinée

- **Création d'un établissement expérimental dérogatoire au cadre juridique actuel** (à mi-chemin entre le grand établissement pour la plasticité de sa gouvernance et la COMUE pour le maintien des personnalités juridiques).

Appui du rapport Cytermann rendu public le 14/11.

- **Transfert à cet établissement expérimental :**
 - + **des compétences du socle commun** (élaboration des stratégies de site de formation, recherche et relations internationales ; doctorat, une part des masters, voire autres diplômes ; signature unique) ;
 - + de **compétences complémentaires** (éléments de politique RH commune en matière scientifique ; flux financiers directs) **pour certains établissements ;**
 - + **des compétences de la COMUE** dans un cadre de gouvernance rénové.



Rencontre CGI/MESR du 10/11

- Nombreuses questions sur le rejet de la fusion des universités.
 - Insistance sur la nécessité de « compenser » l'absence de perte de la personnalité juridique par un approfondissement de l'intégration sur le terrain GRH/Finances
 - Soutien à l'idée d'une autonomie de gestion de l'IDEX.
 - Scénario à préciser pour décliner les compétences partagées et le niveau de subsidiarité.
- => **Objectif pour fin janvier 2017** : rédaction d'une feuille de route précise, validée dans les CA des établissements, concrétisant le scénario de gouvernance et les compétences mises en commun.



Scenarrio actuel

Les établissements membres de la COMUE constituent un nouvel établissement de statut dérogatoire dénommé « Université de Toulouse (UT) », au sein duquel plusieurs niveaux d'engagement sont possibles :

- Un « noyau dur » de « membres intégrés » qui acceptent de partager un ensemble large de compétences et ayant une vocation, pour certains d'entre eux, à abandonner leur personnalité juridique.
- Un « premier cercle » de membres qui acceptent de partager un socle de compétences fondamentales (élaboration des stratégies, intégration de la recherche et diplomation), mais ne souhaitent pas à ce stade adhérer aux compétences en matière de flux financiers, de RH et n'envisagent pas d'abandon de la personnalité juridique.

=> les établissements du noyau dur et du premier cercle adhèrent tous à un socle commun de compétences.

- Deuxième cercle : les établissements associés.
- Des organismes de recherche nationaux partenaires



Scenarrio actuel

Le socle commun de compétences fondamentales:

- L'UT est en charge de la définition des stratégies en matière de recherche, de formation et de relations internationales.
- L'UT est accréditée pour délivrer les principaux diplômes nationaux (doctorat, majorité des masters, certaines licences et des diplômes nouveaux), dont la gestion opérationnelle reste dans les établissements. L'UT délivrera également des doctorats *honoris causa*.
- La politique de recherche de l'UT est intégrée afin de permettre la définition d'une stratégie scientifique de site, la mise en œuvre d'un doctorat commun, d'une signature unique des publications scientifiques, d'une politique commune de priorisation des équipements scientifiques majeurs et d'un portage commun des UMS et entités de recherche partagées.
- L'UT achève le processus de transfert et intègre les personnels des services interuniversitaires : SICD, SIMMPS.



Scenario actuel

Les compétences supplémentaires partagées par les seuls membres intégrés:

- L'UT met en œuvre une politique de RH dans le domaine des emplois scientifiques :
- + Gestion commune des écoles doctorales.
- + Politique commune d'attractivité internationale en appui à la stratégie scientifique de site.
- + Transfert d'une enveloppe globale de CDU à l'UT, redéployés entre les ED pour attributions aux doctorants .
- + Pilotage d'un dialogue de gestion entre les établissements et les organismes en amont de la construction de la campagne d'emplois.



Scenario actuel

Les compétences supplémentaires partagées par les seuls membres intégrés:

- L'UT crée des outils de gestion RH mutualisée :
 - + Création d'une bourse d'emplois inter-établissements pour le personnels BIATTS.
 - + Mutualisation de la formation des personnels BIATTS.
 - + Prescriptions de gestion RH définies en lien avec les établissements : charte de bonnes pratiques, certifications qualité européenne HRS4R.
 - L'UT centralise les flux financiers venus de l'Etat :
- Une seule dotation pour charges de service public (DCSP) est versée à l'UT par le MESR (=DCSP consolidées) qui, après prélèvement d'un pourcentage correspondant au fonctionnement de l'UT (et aux dotations aux UMR et UPR), reverse aux établissements concernés.



Scenario actuel

Éléments de gouvernance :

- Simplification de la gouvernance par réduction des membres au sein des conseils de l'UT (CA de 20 à 25 membres, CAC de 50 à 60 membres).
- Autonomisation de la gouvernance IDEX au sein de l'UT : un directeur de l'IDEX ayant rang de VP, membre délibérant du Conseil des membres et un COPIL disposant d'une autonomie de gestion.
- Création d'un Conseil d'Orientation Stratégique (COS) composé de scientifiques internationaux pour évaluation des programmes IDEX et des stratégies de l'UT.
- Poids différencié des membres intégrés et des membres dans la gouvernance.
- Dispositifs d'incitation à la cohérence des politiques des établissements par rapports aux stratégies de site conditionnant le bénéfice des programmes IDEX.



Scenarrio actuel

Positionnement prévisionnel des établissements (sous réserve des débats et votes dans les CA respectifs):

- Vocation à intégrer le noyau dur: UTJJ, UPS, INP, INSA.
- Vocation à intégrer le 1^{er} cercle : UTC, ISAE.
- Les établissements associés n'ont pas encore été sollicités pour se positionner.



Scenario actuel

Calendrier prévisionnel:

- Deuxième quinzaine de janvier 2017 : Vote dans les CA des établissements et de la COMUE de la feuille de route comprenant l'université cible et les transferts de compétences envisagés, ainsi que les jalons de réalisation = engagement dans le processus.
- Courant 2017 : Vote dans les CA des premiers transferts de compétences (doctorat...). Travail parallèle sur le statut de l'établissement expérimental.
- Octobre 2017 : en cas de décision positive du CGI, vote du dossier de candidature = engagement définitif des établissements sur le dispositif général.